

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 AVRIL 2026**

Le sept avril deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. SORET Jean-Michel, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, Mme MARRACQ Véronique, M. SAPALLY Benoît, Mme DANASTAS Elisa.

REPRÉSENTÉS : Mme GARROCQ Anne-Marie (pouvoir à M. DELOT Philippe), M. CHOQUET Joël (pouvoir à Mme GUITARD Véronique), M. COURADET Sébastien (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), M. VIGNAU-ESPINE Jérôme (pouvoir à Mme TOUZET Virginie), M. SY Baba (pouvoir à M. SAPALLY Benoît).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DELOT Philippe.

Délibération n°25-04-26 : Désignation des délégués au sein du comité syndical de la Société d'Irrigation de la Plaine du Lagoin (SIPL).

La Maire rappelle que la Commune est membre de la **Société d'Irrigation de la Plaine du Lagoin (SIPL)** et que les statuts de cette dernière prévoient qu'elle est représentée au Comité syndical par un **délégué titulaire et un délégué suppléant**.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Comité syndical de la **Société d'Irrigation de la Plaine du Lagoin (SIPL)**.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret, sauf décision prise à l'unanimité, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de **M. Philippe Delot**.
- Délégué suppléant : candidature de **M. Didier Balasque**.

La Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, sont nommés délégué titulaire **M. Philippe Delot** et délégué suppléant **M. Didier Balasque** pour représenter la Commune au Comité syndical de la **Société d'Irrigation de la Plaine du Lagoin (SIPL)**.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,
Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,
Philippe Delot



La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouzet

